



EXPERENTIA MUTUA OMNIBUS PRODEST

# INTOSAI

International Organization of Supreme Audit Institutions

Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques

Internationale Organisation der Obersten Rechnungskontrollbehörden

Organización Internacional de las Entidades Fiscalizadoras Superiores

المنظمة الدولية للأجهزة العليا للرقابة المالية العامة والمحاسبة

## INTOSAI – RAPPORT ANNUEL 2020 ÉTATS FINANCIERS RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS

---

Ce document a été publié en anglais, français, espagnol et allemand par  
le Secrétariat général de l'INTOSAI

L'édition anglaise a constitué la base de la signature et des traductions.

---

CONTACT | CONTACT | KONTAKT | CONTACTO | الاتصال

---

INTOSAI Generalsekretariat

Rechnungshof Österreich

Dampfschiffstrasse 2

1031 Vienna – Vienne – Wien – Viena – فيينا

Austria – Autriche – Österreich – Austria – النمسا

Tel. +43 1 71171-8905, -8323

Fax +43 1 7180969

intosai@rechnungshof.gv.at

## Sommaire

I.	Introduction .....	1
I.1	Historique de l'organisation .....	1
I.2	Statut legal de l'INTOSAI.....	1
I.3	Secrétariat général de l'INTOSAI.....	1
I.4	Déclaration de la Secrétaire générale de l'INTOSAI .....	2
II.	Rapport d'activité et faits saillants concernant les décisions prises en 2020 .....	3
II.1	Généralités.....	3
II.2	Les activités de l'INTOSAI pendant la pandémie de COVID-19 et décisions clés prises en 2020 .....	3
II.3	Mise en œuvre des objectifs de développement durable.....	4
II.4	25 <sup>ème</sup> Symposium ONU/INTOSAI 2021 .....	5
II.5	Audit des états financiers 2019 de l'INTOSAI .....	6
II.6	Circulaire no. 82 .....	6
III.	Rapport des auditeurs indépendants – 28 mai 2021.....	7
IV.	États financiers 2020 .....	9
IV.1	État de la situation financière .....	9
IV.2	État de la performance financière .....	10
IV.3	État des variations de l'actif net / situation nette .....	11
IV.4	État de flux de trésorerie .....	12
IV.5	État de comparaison des montants budgétisés et réels .....	13
IV.6	Notes .....	14
6.1	Principales politiques comptables.....	14
6.2	Notes relatives aux états de la situation financière .....	20
6.3	Notes relatives aux états de la performance financière.....	25
6.4	Notes relatives aux états de la trésorerie.....	30
6.5	Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétisés et réels.....	32
Annex IV.6	Membres de l'INTOSAI.....	33



## **I. Introduction**

### **I.1 Historique de l'organisation**

L'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) est une organisation autonome, indépendante et apolitique établie comme institution permanente qui a pour but d'encourager les échanges d'idées et d'expériences entre les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans le domaine du contrôle des finances publiques. Elle a son siège à Vienne, en Autriche. Les Statuts de l'INTOSAI ([https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open\\_access/about\\_intosai/statutes/FR\\_Statutes\\_September\\_2019.pdf](https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open_access/about_intosai/statutes/FR_Statutes_September_2019.pdf)) et le Plan stratégique de l'INTOSAI ([https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open\\_access/about\\_intosai/strategic\\_plan/strategic\\_plan\\_fr.pdf](https://www.intosai.org/fileadmin/downloads/documents/open_access/about_intosai/strategic_plan/strategic_plan_fr.pdf)) représentent la base principale de ses activités. La préparation des états financiers est prescrite expressément par le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'INTOSAI. L'INTOSAI est financée par le biais de cotisations versées par les membres, de versements volontaires et par des apports en nature.

### **I.2 Statut legal de l'INTOSAI**

Depuis le mois de juillet 2006, l'INTOSAI jouit du statut légal d'organisation internationale non-gouvernementale (Loi fédérale autrichienne octroyant des privilèges aux organisations non-gouvernementales, JO No. 174/1992).

### **I.3 Secrétariat général de l'INTOSAI**

Le Secrétariat général de l'INTOSAI a son siège permanent à Vienne depuis 1968 (par décision du VI<sup>e</sup> Congrès de l'INTOSAI, Tokyo), dans les bâtiments de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche. Le Secrétariat général assure le soutien administratif central à l'INTOSAI, gère le budget de l'INTOSAI, y compris la préparation des états financiers de l'INTOSAI, appuie le Comité directeur et le Congrès, facilite la communication entre les membres et organise des symposiums et des projets spéciaux.

Le président de la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche exerce la fonction de Secrétaire général de l'INTOSAI.

Conformément à l'article 12, alinéa 3) des Statuts de l'INTOSAI (version 2019), la Cour des comptes de la République fédérale d'Autriche pourvoit le Secrétariat général en personnel, fournit les locaux nécessaires à son fonctionnement et prend en charge les dépenses encourues.

#### **I.4 Déclaration de la Secrétaire générale de l'INTOSAI**

Les états financiers pour l'exercice 2020 ont été établis en accord avec les Normes de comptabilité internationales du secteur public (IPSAS) et présentent fidèlement la situation financière, la performance financière et les résultats des opérations ainsi que le flux de trésorerie de l'INTOSAI.

*(Signé) Dr. Margit Kraker*

La Secrétaire générale de l'INTOSAI  
Présidente de la Cour des comptes  
Autriche

*(Signé) Herbert Baumgartner*

Direction financière  
Secrétariat général de l'INTOSAI  
Autriche

## **II. Rapport d'activité et faits saillants concernant les décisions prises en 2020**

### **II.1 Généralités**

Conformément aux Statuts de l'INTOSAI, au Plan stratégique de l'INTOSAI pour la période 2017 à 2022, aux objectifs stratégiques et aux priorités transversales qui y sont décrits, toutes les instances de travail de l'INTOSAI ont œuvré au renforcement des capacités, au partage de l'expertise, à l'élaboration de normes pour des audits de haute qualité et au soutien de la profession d'audit par une interaction continue entre elles et avec les parties prenantes de l'INTOSAI.

### **II.2 Les activités de l'INTOSAI pendant la pandémie de COVID-19 et décisions clés prises en 2020**

En 2020, les activités des ISC et de l'INTOSAI elle-même ont été lourdement affectées par la pandémie de COVID-19. En raison des mesures prises dans le monde entier pour atténuer la propagation du virus, les ISC ont dû revoir non seulement leur planification des audits, mais aussi leurs approches et leurs priorités en matière d'audit.

De nombreuses ISC ont été confrontées à de graves problèmes dus au manque d'infrastructure numérique ou aux restrictions budgétaires imposées par les gouvernements. Les organes de l'INTOSAI sont conscients de la nécessité de soutenir ces ISC afin de leur permettre de remplir leur mandat et de participer aux activités de l'INTOSAI.

La Commission des affaires politiques, financières et administratives de l'INTOSAI (PFAC) a réagi rapidement à ce besoin de soutien par le biais de son initiative COVID-19 et en fournissant un soutien financier de 700.000 EUR provenant des fonds excédentaires de l'INTOSAI pour les ISC dans le besoin. La communauté de l'INTOSAI s'est en outre engagée dans un dialogue approfondi par le biais de divers autres forums, tels que le groupe d'experts COVID-19 du Comité de surveillance pour les questions émergentes, le Groupe de projet COVID-19 de l'EUROSAI et de nombreux séminaires en ligne organisés par les Commissions d'objectifs de l'INTOSAI, l'IDI et les Organisations régionales.

Sur une note positive, l'INTOSAI a également pu poursuivre ses activités de partage des connaissances dans le domaine numérique : les organes de l'INTOSAI ont tenu, entre autres, plus de 50 réunions en ligne. En outre, nombre d'entre eux ont déclaré avoir bénéficié d'une portée plus large, d'une plus grande visibilité et d'une plus grande inclusivité grâce aux réunions virtuelles régulières.

La 74<sup>ème</sup> réunion du Comité directeur de l'INTOSAI s'est également tenue, pour la première fois, dans un format à distance. Elle a eu lieu le 10 novembre 2020 et 33 ISC y ont participé. La réunion a été organisée dans les locaux de la Cour des comptes d'Autriche et présidée par M. Aleksei Kudrin, président du Comité directeur de l'INTOSAI.

La sauvegarde des activités de l'INTOSAI ainsi que les projets concernant le renforcement des capacités numérisées, l'éducation et le partage des connaissances étaient quelques-uns des principaux thèmes abordés lors de cette réunion.

Les principales décisions prises par les membres du Comité directeur sont les suivantes :

- Approbation des principaux thèmes du XXIV<sup>e</sup> INCOSAI qui sera accueilli par l'ISC du Brésil :
  - *Le travail des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques dans le contexte des catastrophes publiques*
  - *Voix mondiale, résultat mondial, impact de grande portée*
- Approbation de la présidence du Thème I par l'ISC des États-Unis d'Amérique et de la présidence du Thème II par l'ISC du Brésil
- Prenant note de la création de l'Université numérique de l'INTOSAI (U-INTOSAI) hébergée par l'ISC de la Fédération de Russie
- Prenant en considération les recommandations du SCEI concernant la continuité des opérations de l'INTOSAI
- Approbation des amendements du Manuel des Réunions du Comité directeur de l'INTOSAI afin d'entériner les procédures qui ont dû être modifiées en raison de la pandémie de COVID-19
- Approbation des versions d'endossement des ISSAI 200 et 2000 et des GUID 4900, 5250 et 5330
- Approbation de la nomination de Mme Aicha Benbelhassen de l'ISC de Tunisie en qualité de membre du FIPP
- Prise de connaissance de plusieurs produits du CBC, dont le guide occasionnel intitulé « Le vérificateur à valeur ajoutée du futur ».
- Approbation des Lignes directrices des normes d'audit social des fonds publics élaborées par le Groupe de travail sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent
- Approbation d'une équipe d'experts dirigée par l'ISC des E.A.U. et composée d'ISC et de représentants de l'ONUDC
- Approbation de la poursuite de la coopération de l'ISC des É.A.U. avec l'ONUDC au nom de l'INTOSAI
- Prenant note de la Déclaration d'Abou Dhabi 2019 de la 8<sup>ème</sup> Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

### **II.3 Mise en œuvre des objectifs de développement durable**

Dans de nombreux domaines, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités et fait ressortir la nécessité de se concentrer davantage sur la résilience, la durabilité, l'égalité et l'inclusion. Des institutions fortes et résilientes, telles que prévues par l'Objectif de développement durable (ODD)



16, sont devenues plus pertinentes que jamais. Les ODD peuvent être une force motrice dans la construction de sociétés plus équitables et dans l'aide au redressement après la pandémie, conformément au principe « reconstruire en mieux ». Leur mise en œuvre peut contribuer à améliorer l'interaction entre les entités publiques dans leurs efforts pour atténuer les conséquences d'une urgence mondiale. La communauté de l'INTOSAI s'est engagée à apporter une contribution essentielle à la mise en pratique des ODD.

En sa qualité de plateforme de coordination et d'information sur les ODD, le Secrétariat général de l'INTOSAI a organisé une réunion de coordination des ODD à Vienne, en février 2020. Cette réunion a rassemblé des représentants des plus importants acteurs mondiaux de l'INTOSAI impliqués dans le processus de mise en œuvre des ODD. Son principal résultat a été un plan d'action élaboré par les participants, qui contient une liste d'actions prévues jusqu'au XXIV<sup>e</sup> INCOSAI.

En mars 2020, une version pilote du modèle d'audit des ODD de l'IDI (ISAM) a été publiée, qui vise à fournir des conseils pratiques pour mener des audits de la mise en œuvre des ODD. L'IDI appuiera également plusieurs audits coopératifs basés sur l'ISAM liés aux cibles 3d des ODD (systèmes nationaux de santé publique résilients), 5.2 (élimination de la violence des partenaires intimes à l'égard des femmes) et 12.7 (marchés publics durables).

En juillet 2020, le nouveau Groupe de travail sur les ODD et les indicateurs clés du développement durable, qui a été créé en 2019 pour succéder au groupe de travail sur les indicateurs clés nationaux, a tenu sa première réunion par visioconférence. Dans le cadre de cette première réunion, les membres du groupe de travail ont discuté de la philosophie, des principes et des priorités futures du groupe de travail ainsi que de l'impact de COVID-19 sur l'audit et sur la mise en œuvre des ODD.

De nombreuses activités ont également été menées par les Organisations régionales et les organes de travail de l'INTOSAI : l'OLACEFS fournit, par exemple, une compilation des audits des ODD de ses membres sur son site web. Le Groupe de travail sur la vérification environnementale inclut les ODD dans sa « Collection de vérifications environnementales » annuelle.

Afin de promouvoir les nombreuses activités de l'INTOSAI en matière d'examen de la mise en œuvre des ODD, le Secrétariat général de l'INTOSAI a créé un outil interactif en ligne, qui offre une vue d'ensemble de tous les rapports et publications préparés par les ISC du monde entier : l'Atlas de l'INTOSAI sur les ODD (<https://www.intosai.org/system/sdg-atlas>).

## **II.4 25<sup>ème</sup> Symposium ONU/INTOSAI 2021**

Pour la première fois, le 25<sup>ème</sup> Symposium ONU/INTOSAI sera organisé sous forme de réunion virtuelle du 28 au 30 juin 2021, et s'articulera autour du thème principal intitulé « Travailler pendant et après la pandémie : tirer parti de l'expérience des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (ISC) pour renforcer les institutions efficaces et parvenir à des sociétés

durables ». L'accent du Symposium sera donc mis sur les expériences réalisées et les leçons apprises par les ISC dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ce thème inclura notamment les méthodes de travail innovantes développées ou les méthodes d'audit appliquées par les ISC en réponse à la pandémie, mais abordera également les résultats des rapports d'audit liés à la COVID-19.

## **II.5 Audit des états financiers 2019 de l'INTOSAI**

En raison des restrictions de déplacement liées au COVID-19, l'audit des états financiers de 2019 n'a pas pu avoir lieu comme prévu en mars 2020. Il n'a donc pas été possible d'agir conformément à l'article 6, alinéa 2, lit. f des Statuts de l'INTOSAI, qui établit que le Secrétariat général doit « *publier le rapport annuel de l'INTOSAI contenant les états financiers audités de l'année civile écoulée et les états comparatifs de l'année précédente et de le soumettre au Comité directeur pour la mi-juin de chaque année* ». Les membres du Comité directeur ont été informés en conséquence en mars 2020.

Le Secrétariat général souhaite exprimer ses remerciements aux auditeurs externes de l'INTOSAI, les ISC de Lituanie et de Jamaïque, pour avoir accepté de reporter l'audit des états financiers de 2019 à 2021.

Au printemps 2021, les ISC de Lituanie et de Jamaïque ont effectué un audit à distance des états financiers de 2019 et 2020, qui ont été préparés conformément aux IPSAS et donnent une représentation fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'INTOSAI.

## **II.6 Circulaire no. 82**

La Circulaire no. 82 de l'INTOSAI donne un aperçu détaillé des activités de l'INTOSAI en 2020. Elle est disponible sur le site web de l'INTOSAI à l'adresse : <https://www.intosai.org/documents/protected-area-login>



### III. Rapport des auditeurs indépendants – 28 mai 2021

À l'attention du Secrétariat général de l'INTOSAI NTOSAI

#### Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'INTOSAI pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, composés de l'état de la situation financière, de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/capitaux propres, de l'état des flux de trésorerie, de l'état de comparaison des montants budgétés et réels, et des notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'INTOSAI au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'auditeur en matière d'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'INTOSAI et du Secrétariat général de l'INTOSAI, conformément au Code de déontologie de l'INTOSAI (ISSAI 130), et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques en vertu du Code de déontologie de l'INTOSAI. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Divers

En raison de la situation de COVID-19 et du confinement, nous n'avons toujours pas été en mesure de réaliser l'audit sur place en 2021, et nous l'avons donc réalisé à l'aide d'outils électroniques : tous les documents nécessaires ont été échangés à l'aide d'une technologie basée sur le cloud computing et de courriers électroniques, et des visioconférences ont été organisées avec le personnel et la direction du Secrétariat général de l'INTOSAI. Grâce à la collaboration efficace entre l'équipe d'audit et le Secrétariat général, l'audit a été réalisé avec succès et en conformité avec les normes ISSAI.

#### Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Le Secrétariat général est responsable de la préparation des états financiers conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI et du contrôle interne que la direction juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts de toute inexactitude significative, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'établissement des rapports financiers.

### **Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISSAI détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, elles peuvent se révéler suffisamment importantes pour influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISSAI, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous:

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne ;
- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit en vue de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Secrétariat général ;
- évaluons le caractère approprié des principes comptables utilisés ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris la communication à fournir, et vérifions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à obtenir une image fidèle.

*(Signé)* **Mindaugas Macijauskas**

Auditeur général  
LITHUANIE

*(Signé)* **Pamela Monroe Ellis**

Auditrice générale  
JAMAÏQUE

## IV. États financiers 2020

### IV.1 État de la situation financière

au 31 décembre 2020 en EUR

	Notes	2020	2019
<b>ACTIFS</b>			
<b>Current assets</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.1	1.013.046,77	99.037,53
Créances	6.2.2	127.245,02	109.266,95
Frais payés par acompte INTOSAI	6.2.3	1.101,79	1.211,12
Comptes de dépôt à terme	6.2.4	300.000,00	900.323,73
<b>Total actifs à court terme</b>		<b>1.441.393,58</b>	<b>1.109.839,33</b>
<b>Actifs à long terme</b>			
Autres créances	-	0,00	90,31
Comptes de dépôt à terme	6.2.4	0,00	300.000,00
Propriété, installation et équipement	6.2.5	25.945,89	1.658,73
Immobilisations incorporelles	6.2.6	35.266,44	49.550,01
<b>Total actifs à long terme</b>		<b>61.212,33</b>	<b>351.299,05</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1.502.605,91</b>	<b>1.461.138,38</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passifs à court terme</b>			
Autres passifs à court terme	6.2.7	430.857,17	129.160,24
Provisions à court terme	6.2.8	5.438,67	5.202,67
Cotisations des membres par avance	6.2.9	25.724,47	5.809,16
<b>Total passifs à court terme</b>		<b>462.020,31</b>	<b>140.172,07</b>
<b>Passifs à long terme</b>			
Autres passifs à long terme	6.2.10	36.823,16	18.799,35
<b>Total passifs à long terme</b>		<b>36.823,16</b>	<b>18.799,35</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>498.843,47</b>	<b>158.971,42</b>
<b>ACTIFS NETS</b>		<b>1.003.762,44</b>	<b>1.302.166,96</b>
<b>ACTIFS NETS / SITUATION NETTE</b>			
Excédents accumulés d'exercices précédents		1.302.166,96	1.266.341,00
<b>ACTIFS NETS / SITUATION NETTE</b>	6.3.13	<b>-298.404,52</b>	<b>+35.825,96</b>
<b>TOTAL ACTIFS NETS / SITUATION NETTE</b>		<b>1.003.762,44</b>	<b>1.302.166,96</b>

## IV.2 État de la performance financière

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020 en EUR

	Notes	2020	2019
<b>PRODUITS</b>			
<b>Cotisations</b>			
Produit des cotisations établies	6.3.1 / Annexe IV.6	379.196,00	351.757,00
<b>Autres produits</b>			
Autres produits	6.3.2	32.066,47	15.139,65
Intérêts bruts sur les comptes de l'INTOSAI	6.3.3	250,71	532,48
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>411.513,18</b>	<b>367.429,13</b>
<b>CHARGES</b>			
Subventions (allocation de fonds)	6.3.5	-399.999,95	-
Contribution aux objectifs stratégiques	6.3.6	-89.930,78	-93.390,08
Contribution à la RIVCP	6.3.7	-71.976,78	-74.659,82
Traduction/Interprétation	6.3.8	-59.047,12	-46.252,01
Autres charges	6.3.9	-51.715,69	-23.724,31
Contribution au Congrès	6.3.10	-18.068,96	-18.754,20
Contribution à l'IDI	6.3.11	-18.068,96	-18.754,20
Déplacements	6.3.12	-1.109,46	-56.068,55
<b>TOTAL CHARGES</b>	6.3.4	<b>-709.917,70</b>	<b>-331.603,17</b>
<b>DÉFICIT/EXCÉDENT POUR LA PÉRIODE</b>	6.3.13	<b>-298.404,52</b>	<b>+35.825,96</b>

### IV.3 État des variations de l'actif net / situation nette

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020 en EUR

	Notes	2020	2019
<b>ACTIFS NETS / SITUATION NETTE</b>			
Solde au 1er janvier (excédents accumulés des exercices précédents)	-	1.302.166,96	1.266.341,00
Déficit (-) / Excédent (+) pour la période	6.3.13	-298.404,52	+35.825,96
<b>Solde au 31 décembre (excédent accumulé)<sup>1</sup></b>		<b>1.003.762,44</b>	<b>1.302.166,96</b>

---

<sup>1</sup> L'excédent accumulé représente une accumulation des cotisations de membres de l'INTOSAI non dépensées de plusieurs années, y compris plusieurs années triennales qui ont été conclues à présent.

## IV.4 État de flux de trésorerie

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020 en EUR

CASH FLOW FROM OPERATING ACTIVITIES	Notes	2020	2019
<b>DÉFICIT / EXCÉDENT DES OPÉRATIONS COURANTES</b>	6.3.13	<b>-298.404,52</b>	<b>+35.825,96</b>
<b>Mouvements sans effet sur la trésorerie</b>			
Dépréciation	IV.5 / 6.2.5 / 6.2.6	+24.041,76	+13.309,59
Augmentation des dettes (passifs non courants)	6.4.1	+18.023,81	+18.756,35
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (passifs non courants)	6.4.2	+301.696,93	-14.056,76
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (cotisations des membres reçu par avance)	6.4.3	+19.915,31	-12.187,44
Augmentation (+) / Diminution (-) des dettes (provisions à court terme)	-	+236,00	-2.800,33
Augmentation (-) / Diminution (+) dans les autres actifs courants (Paiements anticipés)	-	+109,33	-128,12
Augmentation (-) / Diminution (+) dans les créances (cotisations des membres)	6.4.4	-18.004,34	+22.928,00
Diminution des créances (autres créances - courantes)	-	+26,27	+61,05
Augmentation (-) / Diminution (+) dans les créances (autres créances - non courantes)	-	+90,31	-4,31
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		<b>47.730,86</b>	<b>61.703,99</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Achat d'installation et d'équipement (infrastructure)	6.4.5	-27.133,35	-1.755,23
Achat d'installation et d'équipement (immobilisations incorporelles)	6.4.5	-6.912,00	-54.028,50
Augmentation (+) / Diminution (-) en d'autres actifs courants (comptes bancaires)	6.2.4/6.4.6	+900.323,73	-227,73
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-866.278,38</b>	<b>-56.011,46</b>
<b>AUGMENTATION NETTE EN TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	6.4.7	<b>+914.009,24</b>	<b>+5.692,53</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier	-	99.037,53	93.345,00
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE</b>		<b>1.013.046,77</b>	<b>99.037,53</b>



## IV.5 État de comparaison des montants budgétisés et réels

pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020 en EUR

	Notes	Montants budgétisés	Montants réels	Différence
<b>PRODUITS</b>				
<b>Cotisations</b>				
Produit des cotisations établies	6.3.1	378.702,00	379.196,00	+494,00
<b>Autres produits</b>				
Autres produits	6.3.2	5.000,00	32.066,47	+27.066,47
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI	6.3.3	500,00	250,71	-249,29
Déblocage des fonds	6.3.4	17.000,00	0,00	-17.000,00
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>401.202,00</b>	<b>411.513,18</b>	<b>+10.311,18</b>
<b>CHARGES</b>				
Déplacements	6.3.12	-85.000,00	-1.109,46	+83.890,54
Contribution aux objectifs stratégiques	6.3.6	-83.315,00	-89.930,78	-6.615,78
Contribution à la RIVCP	6.3.7	-66.651,00	-71.976,78	-5.325,78
Traduction	6.3.8	-35.000,00	-49.924,72	-14.924,72
Interprétation	6.3.8	-25.000,00	-9.122,40	+15.877,60
Dépréciation	6.2.5/ 6.2.6	-19.922,00	-24.041,76	-4.119,76
Contribution au Congrès	6.3.10	-16.663,00	-18.068,96	-1.405,96
Contribution à l'IDI	6.3.11	-16.663,00	-18.068,96	-1.405,96
Service de conférences	-	-15.000,00	-10.955,16	+4.044,84
Frais d'accueil	-	-10.000,00	-1.262,63	+8.737,37
TI	-	-5.000,00	-8.562,04	-3.562,04
Frais bancaires	-	-3.070,00	-3.404,80	-334,80
Autres charges	-	-3.067,00	0,00	+3.067,00
Récompenses pour le personnel	-	-1.500,00	-1.500,00	0,00
Transport	-	-1.500,00	-125,00	+1.375,00
Charges des périodes précédentes	-	-1.000,00	-1.606,93	-606,93
Frais postaux	-	-400,00	0,00	+400,00
Fourniture de bureau	-	-500,00	-194,69	+305,31
Formation pour le personnel	-	-300,00	0,00	+300,00
Littérature spécialisée	-	-150,00	0,00	+150,00
Retenue d'impôt sur les intérêts	-	-125,00	-62,68	+62,32
Subventions (allocation de fonds)	6.3.5	-	-399.999,95	-399.999,95
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>6.5</b>	<b>-389.826,00</b>	<b>-709.917,70</b>	<b>-320.091,70</b>
<b>EXCÉDENT POUR LA PÉRIODE</b>	<b>6.5</b>	<b>+11.376,00</b>	<b>-298.404,52</b>	<b>-309.780,52</b>

## **IV.6 Notes**

### **6.1 Principales politiques comptables**

#### **6.1.1 Base juridique et règles comptables**

Les comptes de l'INTOSAI sont tenus en conformité avec l'article IV du Règlement financier et des Règles de gestion financière. L'article IV stipule que les états financiers seront rédigés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux IPSAS. Les comptes sont tenus en euros sur la base de l'année civile, excepté là où les normes IPSAS spécifiques exigent autre chose.

#### **6.1.2 Principes comptables**

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière et la situation de performance, les flux de trésorerie, les changements d'actifs nets / situation nette et la comparaison budgétaire de l'INTOSAI qui sont utiles pour la prise de décision, et pour démontrer la responsabilité des ressources qui sont confiées à l'INTOSAI.

C'est dans cet esprit que le présent document a été rédigé.

Les principes comptables à suivre lors de la rédaction des états financiers sont énoncés dans l'article IV.3 du Règlement financier et des Règles de gestion financière contiennent la présentation fidèle, la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes, l'importance relative et l'agrégation, la comptabilité des engagements modifiée et une information comparative.

Les caractéristiques qualitatives du reporting financier telles qu'énoncées dans le Cadre conceptuel des IPSAS s'appliquent dans le contexte de l'INTOSAI et sont les suivantes : pertinence, fiabilité, compréhensibilité et comparabilité.

La préparation des états financiers conformément aux règles et principes cités plus haut requièrent la direction d'effectuer des évaluations qui affectent les montants déclarés de certains éléments dans les états de la situation financière et les états de la performance financière, ainsi que la présentation liée aux instruments financiers et aux actifs et passifs éventuels.

En raison de la nature de l'INTOSAI en tant qu'organisation portée par des contributions en nature, le personnel clé de la direction (président, membres du Comité directeur, Secrétaire générale, présidents des Commissions d'objectifs de l'INTOSAI etc.) n'a pas été rémunéré par l'INTOSAI, mais directement par les ISC membres de l'INTOSAI. Les services en nature des membres de l'INTOSAI ne sont pas reconnus et ne présentent ni un revenu ni un actif.

### 6.1.3 Base pour la préparation

#### 6.1.3.1 *Monnaie*

Les états financiers sont libellés en euros (EUR), la monnaie fonctionnelle de la situation géographique de l'INTOSAI, qui est Vienne, Autriche.

#### 6.1.3.2 *Arrondis*

Les chiffres financiers pour 2019 et 2020 n'ont pas été arrondis et sont présentés avec deux décimales.

#### 6.1.3.3 *Recours aux estimations*

Conformément aux normes IPSAS et aux principes comptables acceptés de manière générale, les états financiers contiennent des montants basés sur des estimations et hypothèses de la direction qui sont fondées sur la base des informations les plus fiables disponibles (jugement professionnel). Des estimations importantes incluent, mais ne sont pas limitées aux points suivants : risque financier des comptes débiteurs, revenu couru, actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent être différents de ceux des estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus et pour laquelle ils sont comptabilisés.

### 6.1.4 État de la situation financière

#### 6.1.4.1 *Immobilisations incorporelles*

Les licences de logiciel acquises sont comptabilisées au coût historique (prix d'acquisition), diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs. Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimée. La durée de vie des immobilisations incorporelles dépend de leur durée de vie économique spécifique ou de la durée de vie légale déterminée par un accord.

#### 6.1.4.2 *Immobilisations corporelles*

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Les coûts contiennent les dépenses engagées directement attribuables à l'acquisition, la construction ou le transfert de l'actif.

Les coûts ultérieurs sont intégrés dans la valeur comptable de l'actif ou constatés comme actif séparé, au besoin, uniquement lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques futurs ou potentiels de service associés au poste reviendront à l'INTOSAI et que les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés aux états de la performance financière au cours de la période financière où ils ont été encourus.

#### 6.1.4.3 Dépréciation

La dépréciation d'actifs est calculée en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire pour allouer les coûts, diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

Type d'actif selon le taux de l'amortissement linéaire :

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 à 4 ans</b>
Matériel informatique	3 ans

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession diminué des frais de cession à la valeur comptable de l'actif. Elles sont portées aux états de la performance financière.

#### 6.1.4.4 Pertes de valeur sur actifs non financiers

Les actifs qui font l'objet d'un amortissement/de dépréciation sont soumis à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable (service) est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité.

Les valeurs résiduelles des immobilisations corporelles et leur durée de vie utile sont examinées — et ajustées au besoin, une fois par an. Si la valeur recouvrable (service) estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Si les raisons pour les pertes des années précédentes ne s'appliquent plus, les pertes de valeur sont reprises en conséquence.

#### 6.1.4.5 Créances sans contrepartie

Les créances provenant de transactions sans contrepartie sont comptabilisées à la valeur initiale, diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances sans contrepartie est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant qu'INTOSAI ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues des créances de transactions sans contrepartie.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Les cotisations impayées des membres de l'INTOSAI ne sont actuellement pas dépréciées afin de souligner, d'une part, l'obligation des membres de l'INTOSAI conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, le fait que les membres de l'INTOSAI remplissent leurs obligations après des années. Il est fait référence à une présentation augmentée en conséquence de l'actif net/capitaux propres.

La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable. La dépréciation est comptabilisée dans les états de la performance financière.

#### *6.1.4.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue ou à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, ainsi que les découverts bancaires et sont comptabilisés sur la base de la juste valeur.

#### *6.1.4.7 Comptes de dépôts à terme*

En investissant les fonds de l'INTOSAI, celle-ci agit avec la plus grande prudence. C'est la raison pour laquelle il existe une garantie de dépôt par le biais d'assurances ou la République fédérale d'Autriche pour tous les comptes de dépôts à terme de l'INTOSAI. Pour assurer que les fonds sont suffisamment disponibles en vue de financer les activités en cours de l'INTOSAI, des dépôts à long terme (> 3 ans, date d'échéance = période budgétaire) ont été évités.

#### *6.1.4.8 Provisions*

Les provisions sont comptabilisées quand l'INTOSAI a une obligation actuelle juridique ou implicite envers des parties tierces en raison d'événements passés, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la « valeur attendue »).

#### *6.1.4.9 Dettes*

La plus grande partie des dettes de l'INTOSAI n'est pas liée à des transactions d'échange telles l'achat de biens ou de services – il s'agit plutôt de fonds non payés pour les bénéficiaires des six programmes majeurs énoncés à l'article III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Elles sont comptabilisées avec le montant non payé à la fin de la date de clôture.

Les dettes résultant de l'achat de biens et de services sont comptabilisées lors de la réception de la facture pour le montant initial de celle-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis par l'INTOSAI et acceptés par celle-ci.

#### *6.1.4.10 Comptes de régularisation du passif*

Les transactions et événements sont comptabilisés dans les états financiers à la période à laquelle ils se rapportent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés par l'INTOSAI, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produits à recevoir. Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le produit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant. Les dépenses sont également comptabilisées lors de l'exercice comptable suivant. Les dépenses sont également comptabilisées en fonction de la période à laquelle elles se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice.

#### *6.1.4.11 Subventions et dons*

Les subventions et dons aux fins de l'INTOSAI sont généralement comptabilisés en tant qu'actifs et produits lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable. Ces subventions et dons sont soumis à l'affectation et à la répartition prévues au chapitre III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Selon le chapitre III.A.1 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI, les subventions et dons perçus aux fins de l'INTOSAI, de manière générale ou aux fins désignées par le cédant ou donateur se référant explicitement à l'article 12, alinéa 1, lettre (b) des Statuts de l'INTOSAI, ne sont pas sujets à l'affectation et à la distribution en vertu du Chapitre III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Ces subventions et dons sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs au destinataire désigné lorsqu'il est probable que les bénéfices économiques ou le potentiel de service futurs iront à l'entité et que la juste valeur des actifs peut être évaluée de manière fiable. Au stade de la réalisation/exécution de l'objectif visé, ces passifs sont convertis en produits selon la méthode du pourcentage d'avancement ou selon la méthode des dépenses y afférentes. Les éventuels montants payés en trop seront retournés au concédant ou au donateur après la finalisation de la réalisation/exécution.

### **6.1.5 État de la performance financière**

#### *6.1.5.1 Produits des opérations et charges sans contrepartie directe*

##### *6.1.5.1.1 Produits*

L'unique source de revenu de l'INTOSAI, à savoir les cotisations des membres, est classée en tant que transaction sans contrepartie directe. Le montant de la cotisation des membres est fixé à l'Annexe du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI.

Les créances des cotisations de membres et produits connexes sont comptabilisées en vertu de l'article 12, alinéa 1, lettre (a) + (d) des Statuts de l'INTOSAI lorsque la classification annuelle des Nations Unies est rendue publique et que, en conséquence, les cotisations respectives des membres peuvent être évaluées de manière fiable.

#### 6.1.5.1.2 Charges

Les charges proviennent des cotisations de membres de l'INTOSAI aux principales activités décrites à l'article III.5 du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI. Tel que stipulé à l'article III.5, la base d'évaluation pour ces cotisations est le montant reçu des cotisations de membres annuelles.

Les charges sans contrepartie directe qui proviennent de l'achat de biens et services sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés et acceptés par l'INTOSAI. Elles sont évaluées au coût de facturation initial. De plus, à la date des états financiers (31 décembre 2020), les charges liées au service rendu, au cours de la période pour laquelle la facture n'a pas encore été reçue ou acceptée, sont estimées et comptabilisées dans l'état de la performance financière.

L'allocation/le décaissement des subventions suit également cette logique et est attribué(e) à la période au cours de laquelle l'objectif de la subvention est clairement attribuable.

#### 6.1.6 Actifs éventuels

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

#### 6.1.7 Passifs éventuels

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'INTOSAI ; ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou le potentiel de service soient nécessaires pour éteindre l'obligation, ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

## 6.2 Notes relatives aux états de la situation financière

### 6.2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie – actifs courants

Au 31 décembre	2020	2019	
	<b>Solde en EUR</b>		
Fonds de caisse	258,17	5.629,48	-
Compte courant (au jour le jour)	1.012.788,60	93.408,05	Compte principal pour les cotisations perçues et les paiements courants
<b>Total</b>	<b>1.013.046,77</b>	<b>99.037,53</b>	

### 6.2.2 Créances – actifs courants

Au 31 décembre 2020, les créances qui proviennent des cotisations de membres (transactions sans contrepartie directe) de 67 membres de l'INTOSAI s'élevaient à EUR 127.040,34 (2019: 58 membres de l'INTOSAI, EUR 109.036,00). Dix membres de l'INTOSAI ont des arriérés d'un montant équivalent à environ 70 % (2019: environ 83 %) de ce montant et 10 autres membres de l'INTOSAI ont des arriérés entre EUR 1.000 et EUR 3.010 (cf. l'Annexe IV.6).

Au 31 décembre	2020	2019
	<b>Solde en EUR</b>	
Cotisations évaluées pour les membres à part entière (année en cours)	35.109,89	19.663,26
Cotisations évaluées pour les membres à part entière (années précédentes) <sup>3</sup>	89.041,45	89.338,59
<b>Cotisations fixées pour les membres à part entière</b>	<b>124.151,34</b>	<b>109.001,85</b>
Cotisations fixées pour tous les membres associés	2.889,00	34,15
<b>Total (Cotisations fixées pour les membres)</b>	<b>127.040,34</b>	<b>109.036,00</b>
Autres créances	204,68	230,95
<b>Total créances</b>	<b>127.245,02</b>	<b>109.266,95</b>

<sup>3</sup> Les cotisations impayées des membres de l'INTOSAI ne sont actuellement pas dépréciées afin de souligner, d'une part, l'obligation des membres de l'INTOSAI conformément aux Statuts de l'INTOSAI et, d'autre part, le fait que les membres de l'INTOSAI remplissent leurs obligations après des années. Il est fait référence à une présentation augmentée en conséquence de l'actif net/capitaux propres.



Les autres créances à hauteur de 204,68 EUR (2019: EUR 230,95) correspondent au produit d'intérêts non payé des comptes de dépôts à terme (liste sous le point 6.2.4) accumulé et alloué à l'exercice 2020.

### 6.2.3 Prépaiements – actifs courants

Conformément au principe de comptabilité d'exercice, les paiements d'avance pour les frais de cartes de crédit, assurances de voyage, le domaine du site web de l'INTOSAI et les frais de licence pour les logiciels ont été comptabilisés et accumulés à hauteur de 1.101,79 EUR en 2020 (2019: EUR 1.211,12).

### 6.2.4 Comptes de dépôts à terme – actifs courants

Au 31 décembre 2020, l'INTOSAI possède 300.000,00 EUR (2019: EUR 900.323,73) sur un compte de dépôts à terme. La réduction par rapport à l'année précédente est due à l'expiration de cinq comptes de dépôt à terme à l'OEBFA (Trésor autrichien) en 2020. Ces dépôts d'environ 900.000 EUR ont été transférés sur le compte bancaire courant de l'INTOSAI (voir 6.2.1). Il ne reste qu'un seul compte de dépôt fixe avec une date d'échéance en mars 2021. Ce compte résulte du transfert des actifs non courants de 2019 vers les actifs courants en 2020.

Au 31 décembre 2020	Intérêts	Valeur comptable	Créances de ces comptes
		Solde in EUR	
Compte de dépôts à terme (24 mois), échéance 18 mars 2021	0,050 %	300.000,00	204,68
<b>Total</b>		<b>300.000,00</b>	<b>204,68</b>

### 6.2.5 Propriété, installation et équipement – actifs non courants

Les restrictions massives sur les déplacements introduites en 2020 pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont entraîné une réduction des dépenses de déplacement. En vue de pouvoir participer virtuellement aux événements de l'INTOSAI, un dispositif mobile de visioconférence a été acquis. Son amortissement correspondant a commencé en 2020.

<b>2020 – Propriété, installation et équipement</b>	<b>Solde en EUR</b>
Solde d'ouverture	1.658,73
Additions	+27.133,35
Cessions	-
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	-2,846.19
Réévaluations (nettes)	-
<b>Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)</b>	<b>25,945.89</b>
Somme des excédents de réévaluation	-
Somme des déficits de réévaluation	-
Valeur comptable brute	30,755.78
Amortissement / Dépréciation accumulés	-4,809.89
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>25,945.89</b>

#### 6.2.6 Immobilisations incorporelles - actifs non courants

En 2020, l' « Atlas de l'INTOSAI sur les ODD » a été ajouté au site web de l'INTOSAI. L'Atlas et les éléments restants des années écoulées ont été amortis.

<b>2020 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>Solde en EUR</b>
Solde d'ouverture	49.550,01
Additions	+6.912,00
Cessions	-
Dépréciations (conf. aux états de la performance financière)	-21.195,57
Réévaluations (nettes)	-
<b>Solde de clôture (conf. aux états de la situation financière)</b>	<b>35.266,44</b>
Somme des excédents de réévaluation	-
Somme des déficits de réévaluation	-
Valeur comptable brute	87.219,41
Amortissement / Dépréciation accumulés	-51.952,97
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>35.266,44</b>

## 6.2.7 Autres passifs à court terme – passifs courants

Passifs en	2020	2019
	<b>Solde en EUR</b>	
Membres de l'INTOSAI (subvention PFAC)	239.999,95	-
À des fins spéciales : financement volontaire interne (langue russe)	80.286,94	81.188,66
Objectif stratégique 1 (PSC) <sup>4</sup>	62.543,79	-
Objectifs stratégiques 2, 3 et 4 (CBC, KSC, PFAC)	23.763,86	26.758,05 <sup>4</sup>
RIVCP (Revue internationale de la vérification des comptes public)	19.043,26	13.845,76
IDI (Initiative de développement de l'INTOSAI)	4.835,56	3.536,14
Autres passifs	383,81	3.831,63
<b>Total</b>	<b>430.857,17</b>	<b>129.160,24</b>

Membres de l'INTOSAI (subvention PFAC) : La Commission des affaires politiques, financières et administratives a élaboré un programme (subvention PFAC) pour distribuer jusqu'à 700.000,00 EUR de fonds excédentaires de l'INTOSAI dans le but d'aider ses membres à maintenir la continuité de leurs opérations en vue de répondre aux besoins découlant de la pandémie de COVID-19. 400.000,00 EUR sont disponibles la première année (2020) pour fournir une assistance aux ISC membres de l'INTOSAI, tandis que 150.000,00 EUR seront disponibles la deuxième et la troisième année du programme. Il s'agit d'une mesure unique prise par l'INTOSAI pour offrir une assistance dans le contexte de l'urgence mondiale. À la fin de 2020, la totalité du montant de 399.999,95 EUR alloué pour la première année a été attribuée aux ISC membres<sup>5</sup>. Cependant, 239.999,95 EUR n'avaient pas encore été transférés.

Financement volontaire interne (langue russe) : En 2020, l'INTOSAI a perçu une subvention volontaire d'un montant de 31.000,00 EUR de la part de l'ISC de la Fédération de Russie désignée aux fins d'introduire le russe comme langue (non officielle) supplémentaire de l'INTOSAI, en vertu de la décision du Comité directeur en 2015. Un montant de 81.188,66 EUR était déjà disponible des années précédentes. Au cours de l'exercice 2020, des dépenses d'un montant de 31.901,72 EUR ont été engagées pour des traductions en langue russe (interprétation, documents et site web). Au total, un montant de 80.286,94 EUR est disponible pour la fin désignée.

Objectif stratégique 1 (PSC) : En 2020, le leadership de l'objectif stratégique 1 de l'INTOSAI (PSC) a convenu avec le Secrétariat général de l'INTOSAI que ce dernier sera responsable de la gestion du

<sup>4</sup> L'objectif 1 (PSC) a également été inclus en 2019

<sup>5</sup> Toutes les demandes éligibles (35) perçues fin 2020 ont été affectées au montant disponible (400.000,00 EUR) pour 2020, bien que le Conseil de financement responsable n'ait pas formellement approuvé toutes ces affectations avant fin décembre 2020

compte PSC. Cela concerne les contributions versées au PSC à partir des cotisations des membres, soit 62.543,79 EUR.

Les passifs comprennent également les passifs relatifs aux objectifs stratégiques (CBC, KSC, PFAC), à la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP) et à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Il s'agit de versements à effectuer à partir de paiements de cotisations affectés à partir du second semestre 2020.

Les autres passifs au 31 décembre 2020, un montant de 383,81 EUR concernent un paiement non réglé pour une dépense découlant des activités du Secrétariat général.

#### 6.2.8 Provisions à court terme – passifs courants

Les provisions à hauteur de 5.438,67 EUR (2019: EUR 5.202,67) ont été constituées pour des paiements attendus engagés durant l'exercice financier 2020 (traductions de la Circulaire pour la 74<sup>ème</sup> réunion du Comité directeur ainsi qu'une facture pour des services informatiques prévisibles).

#### 6.2.9 Cotisations payées par anticipation – passifs courants

Les cotisations payées par anticipation encourues au 31 décembre 2020 d'un montant de 25.724,47 EUR (2019: EUR 5.809,16) consistaient exclusivement en cotisations de membres pour le budget de l'INTOSAI reçues en 2020 ou de manière anticipée pour 2021 et exercices suivants (cf. l'Annexe IV.6).

#### 6.2.10 Autres passifs à long terme

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), sont attribués au prochain organisateur du Congrès, l'ISC du Brésil. Pour 2019 et 2020, un montant a été attribué à hauteur de 18.754,20 EUR et 18.068,96. Ces montants ainsi que l'attribution pour 2021 seront transférés en 2022.

<b>Autre passif au prochain hôte du Congrès</b>	<b>Total</b>	<b>5 %</b>
Autres passifs à long terme envers l'hôte du prochain Congrès	<b>Solde en EUR</b>	
Base du passif :	341.197,11	17.059,84
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2019 (cf. Annexe IV.6)	19.994,55	999,72
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes (cf. Annexe IV.6)	250,71	12,54
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	-62,68	-3,14
<b>Total (de 2020)</b>		<b>18.068,96</b>
Passif au prochain hôte du Congrès à partir de 2019		+18.754,20
<b>Total (2019 + 2020)</b>		<b>36.823,16</b>

## 6.3 Notes relatives aux états de la performance financière

### 6.3.1 Produits des cotisations de membres

Le barème des cotisations de membres de l'INTOSAI, en vigueur depuis 1984, organise les membres de l'INTOSAI en sept groupes de cotisation. Le classement des membres de l'INTOSAI dans les différents groupes de cotisation est fondé sur le barème des quotes-parts des Nations Unies (UN) pour les États respectifs.

<b>Groupe de cotisation INTOSAI</b>	<b>Cotisation annuelle INTOSAI en EUR</b>	<b>Ordre du % cotisé au budget des NU</b>
VII	494,00	≤ 0,049
VI	724,00	0,050 – 0,099
V	2.869,00	0,100 – 0,999
IV	5.740,00	1,000 – 3,999
III	11.479,00	4,000 – 10,999
II	19.147,00	11,000 – 19,999
I	28.708,00	≥ 20,000

La cotisation annuelle pour les membres associés correspond au groupe de cotisation V. La cotisation annuelle pour les membres affiliés correspond au groupe de cotisations VII.

La cotisation de l'INTOSAI pour l'exercice 2020 est basée sur le barème des quotes-parts des NU pour l'exercice 2020. Le barème des quotes-parts des NU est disponible sur le site web des NU au lien suivant : <http://undocs.org/en/ST/ADM/SER.B/1023>.

Le montant de 379.196,00 EUR représente la cotisation de l'INTOSAI pour 201 membres de l'INTOSAI pour 2020 (voir annexe IV.6), dont 364.851,00 EUR ont été calculés pour les membres à part entière et les membres affiliés et 14.345,00 EUR pour les membres associés.

L'Annexe IV.6 contient des informations supplémentaires pour l'exercice 2020 liées aux arriérés, à la situation actuelle et aux avances de paiement de chaque membre de l'INTOSAI.

### 6.3.2 Autres produits

De 2017 à 2020, l'INTOSAI a perçu des dons de l'ISC de la Fédération de Russie. Il s'agissait de dons conformément au chapitre III.A du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI et à l'article 12, al. 1 b), des Statuts de l'INTOSAI. Ces dons ont pour but d'introduire le russe comme langue supplémentaire (non officielle) de l'INTOSAI. Pour la traduction des documents, les services d'interprétation et le site web de l'INTOSAI, un passif de 31.901,72 EUR (2019: 14.563,49 EUR) a été converti en produits conformément aux dépenses en question for 2020.

Les autres recettes de 164,75 EUR (2019: 576,16 EUR) représentent un paiement d'un prestataire d'assurance.

### 6.3.3 Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI

Les intérêts bruts des comptes de dépôt à terme auprès de l'OEBFA (Trésor autrichien) se sont élevés à 250,71 EUR (2019: EUR 532,48) pour l'exercice 2020, correspondant à un produit d'intérêts nets de 188,03 EUR (2019: EUR 399,35), après déduction de 62,68 EUR (2019: 133,13 EUR) de prélèvement à la source sur les intérêts conformément à la Loi autrichienne relative à l'impôt sur les revenus, articles 93-97.

### 6.3.4 Charges

Le montant total des charges liées aux activités d'exploitation, à la distribution des contributions et à l'allocation des fonds s'élevait à 709.917,70 EUR (2019: EUR 331.603,17). Les principaux groupes responsables des charges figurent dans la table suivante :

Groupes de charges	Solde en EUR	Pourcentage (arrondi)	EUR	Pourcentage (arrondi)
Subventions (allocation de fonds)	399.999,95	56,3 %	Transferts : 598.045,43	Transferts : 84,2 %
Contribution aux objectifs stratégiques	89.930,78	12,7 %		
Contribution à la RIVCP	71.976,78	10,1 %		
Contribution au Congrès	18.068,96	2,5 %		
Contribution à l'IDI	18.068,96	2,5 %		
Traduction/Interprétation	59.047,12	8,3 %	Opérations : 111.872,27	Opérations : 15,8 %
Autres charges	51.715,69	7,3 %		
Déplacement	1.109,46	0,2 %		
<b>Total</b>	<b>709.917,70</b>	<b>100 %</b>		

### 6.3.5 Subventions (allocation de fonds)

La Commission des affaires politiques, financières et administratives a élaboré un programme (subvention PFAC) visant à distribuer jusqu'à 700.000,00 EUR de fonds excédentaires de l'INTOSAI dans le but d'aider ses membres à maintenir la continuité de leurs opérations pour répondre aux besoins découlant de la pandémie de COVID-19. 400.000,00 EUR ont été mis à disposition la première année (2020) pour fournir une assistance aux ISC membres de l'INTOSAI, tandis que 150.000,00 EUR seront disponibles les deuxième et troisième années du programme. Il s'agit d'une mesure unique prise par l'INTOSAI pour offrir une assistance dans le contexte de l'urgence mondiale. À la fin de 2020, le montant total des dépenses de 399.999,95 EUR alloué pour la première année a été attribué aux ISC membres. Ce montant a été libéré des fonds pour 2020.

### 6.3.6 Contribution aux objectifs stratégiques

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 25 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires, sont attribués aux présidents des objectifs stratégiques (PSC, CBC, KSC, PFAC). Un montant de 89.930,78 EUR (2019: 93.390,08 EUR) a été attribué pour l'exercice 2020.

<b>Contribution aux objectifs stratégiques</b>	<b>Total</b>	<b>25 %</b>
Base de la contribution :	<b>Solde en EUR</b>	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2020 (cf. Annexe IV.6)	341.197,11	85.299,28
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour la période précédente (cf. Annexe IV.6)	19.994,55	4.998,50
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	250,71	62,69
Frais bancaires, retenue à la source sur les intérêts	-	-429,69
<b>Total</b>		<b>89.930,78</b>

### 6.3.7 Contribution à la RIVCP

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 20 % des produits perçus de l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets), diminués des frais bancaires à hauteur de 311,55 EUR (2019: 383,61 EUR), sont attribués à la Revue internationale de la vérification des comptes publics (RIVCP). Un montant de 71.976,78 EUR (2019: 74.659,82 EUR) a été attribué pour l'exercice 2020.

<b>Contribution à la RIVCP</b>	<b>Total</b>	<b>20 %</b>
Base de la contribution :	<b>Balance in EUR</b>	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2020 (cf. Annexe IV.6)	341.197,11	68.239,39
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour la période précédente (cf. Annexe IV.6)	19.994,55	3.998,81
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	250,71	50,13
Frais bancaires, retenue à la source sur les intérêts	-	-311,55
<b>Total</b>		<b>71.976,78</b>

### 6.3.8 Traduction/Interprétation

Les langues de travail officielles de l'INTOSAI sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un grand nombre de documents a été traduit par le personnel du Secrétariat général de l'INTOSAI. Pour tout service de traduction supplémentaire, des frais de traduction d'un montant de 49.924,72 EUR (2019: 46.252,01 EUR) ont été encourus pour des traducteurs externes au cours de l'exercice 2020. Ce montant comprend 28.519,32 EUR (2019: 13.763,49 EUR) pour les traductions en langue russe (documents et site web).

Pour l'interprétation de la 74<sup>ème</sup> réunion du Comité directeur, des dépenses de 9.122,40 EUR ont été engagées pour 2020. Ce montant comprend 2.182,40 EUR pour l'interprétation depuis et vers la langue russe.



L'INTOSAI a perçu des dons de l'ISC de la Fédération de Russie (cf. le point 6.3.2) conformément au chapitre III.A du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'INTOSAI et à l'article 12, al. 1 (b) des Statuts de l'INTOSAI. Le but désigné de ce don est l'introduction du russe comme langue supplémentaire (non officielle) de l'INTOSAI, en vertu d'une décision du Comité directeur en 2015. Le russe a déjà été ajouté au site web de l'INTOSAI.

### 6.3.9 Autre charge

Les autres charges d'un montant de EUR 51.715,69 (2019: 23.724,31) incluent les postes suivants pour 2020 :

	2020	2019
	<b>Solde en EUR</b>	
Dépréciation	24.041,76	13.309,59
Service des conférences (reunion du Comité directeur)	10.955,16	0,00
TI	8.562,04	2.187,65
Frais bancaires	3.404,80 <sup>6</sup>	2.738,54
Charges pour les périodes précédentes	1.606,93	763,14
Rewards to staff	1.500,00	1.000,00
frais d'accueil	1.262,63	1.807,17
Fournitures de bureau	194,69	9,58
Transport	125,00	251,80
Retenue d'impôts sur les intérêts	62,68	133,13
Autres charges	0,00	1.423,82
Frais de port	0,00	99,89
<b>TOTAL</b>	<b>51.715,69</b>	<b>23.724,31</b>

### 6.3.10 Contribution au Congrès

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets) sont attribués au prochain organisateur du Congrès, l'ISC du Brésil. Un montant de 18.068,96 EUR (2019: 18.754,20 EUR) a été attribué pour l'exercice 2020 (cf. le point 6.2.10).

<sup>6</sup> Le montant comprend 847,00 EUR pour les transferts selon la subvention PFAC

### 6.3.11 Contribution à l'IDI

Conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'INTOSAI, 5 % des produits perçus par l'INTOSAI (cotisations de membres et intérêts nets) sont alloués à l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI). Un montant à hauteur de 18.068,96 EUR (2019: 18.754,20) a été attribué pour l'exercice 2020.

<b>Contribution à l'IDI</b>	<b>Total</b>	<b>5 %</b>
Base de la contribution :	<b>Solde en EUR</b>	
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour 2019 (cf. Annexe IV.6)	341.197,11	17.059,84
Cotisations reçues des membres de l'INTOSAI pour les périodes précédentes (cf. Annexe IV.6)	19.994,55	999,72
Intérêts sur les comptes de l'INTOSAI (cf. 6.3.3)	250,71	12,54
Retenue à la source sur les intérêts pour les intérêts des comptes de l'INTOSAI	-62,68	-3,14
<b>Total</b>		<b>18.068,96</b>

### 6.3.12 Déplacements

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19, toutes les réunions à l'étranger ont été annulées ou réorganisées en réunions virtuelles à partir de mars 2020. Cela a entraîné une réduction substantielle des frais de déplacement. Les charges de 1.109,46 EUR (2019: 56.068,55 EUR) engagées en 2020 comprennent notamment les assurances de déplacement pour 2020.

### 6.3.13 Déficit pour la période

Le produit total d'un montant de 411.513,18 EUR (2019: 367.429,13 EUR) et les charges totales d'un montant de EUR 709.917,70 EUR (2019: 331.603,17 EUR) entraînent un déficit de 298.404,52 EUR (2019: excédent de 35.825,96 EUR) pour l'exercice financier 2020.

## 6.4 Notes relatives aux états de la trésorerie

L'information sur la trésorerie est utilisée pour fournir une base d'évaluation de la capacité de l'INTOSAI à générer de la trésorerie et équivalents de trésorerie, et de sa nécessité à utiliser ces flux de trésorerie.

Les états de la trésorerie sont préparés en application de la méthode indirecte. Cela signifie que les résultats économiques pour l'exercice financier 2020 sont ajustés des effets des transactions sans effet sur la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures, liés à l'exploitation et de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements.

Les activités d'exploitation sont les activités de l'INTOSAI qui ne sont pas des activités d'investissement. Les activités d'investissement recouvrent l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que d'autres investissements hors exploitation qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

#### 6.4.1 Augmentation des dettes (passifs non courants)

Les dettes (passifs non courants) ont augmenté de 18.799,35 EUR à 36.823,16 EUR, soit une hausse de 18.023,81 EUR, dont la majeure partie est la dette envers l'hôte du prochain Congrès, l'ISC du Brésil (cf. le point 6.2.10). Ce passif sera transféré en 2022.

#### 6.4.2 Augmentation des dettes (autres passifs courants)

En 2020, les dettes (autres passifs courants) ont augmenté de 129.160,24 EUR à 430.857,17 EUR, soit une hausse de 301.696,93 EUR. Cela est dû en grande partie aux dettes en suspens liées à la subvention de la PFAC et à l'objectif stratégique 1 (PSC) (voir 6.2.9).

#### 6.4.3 Augmentation des dettes (cotisations des membres par anticipation)

Au 31 décembre 2020, les paiements reçus par avance des membres de l'INTOSAI ont enregistré une augmentation de 5.809,16 EUR à 25.724,47 EUR, soit de 19.915,31 EUR.

#### 6.4.4 Augmentation des créances (cotisations de membres)

En 2020, une augmentation des créances des cotisations de membres (arriérés, cf. l'Annexe IV.6) de 109.036,00 EUR à 127.040,34 EUR a généré une différence de 18.004,34 EUR.

#### 6.4.5 Augmentation des actifs (infrastructure, immobilisations incorporelles)

En 2020, un dispositif de visioconférence mobile et une fonctionnalité ajoutée au site Web de l'INTOSAI (Atlas de l'INTOSAI sur les ODD) ont été acquis (voir 6.2.7 et 6.2.8). Au total, un montant de 34.045,35 EUR a été investi pour des actifs, ce qui a diminué le flux de trésorerie des activités d'investissement.

#### 6.4.6 Augmentation des comptes en banque actuels

La majorité des comptes bancaires à dépôt à terme de l'INTOSAI ont expiré à la fin de 2020. Les dépôts correspondants ont été transférés sur le compte bancaire courant de l'INTOSAI.

#### 6.4.7 Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Au total, le flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 47.730,86 EUR, réduit par le flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement de 866.278,38 EUR en 2020 et augmenté par un flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement de 914.009,24 EUR,

se traduit par une augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 917.009,24 EUR pour 2020.

## **6.5 Notes relatives aux états de la comparaison des montants budgétés et réels**

La comparaison des montants budgétés et réels pour 2020 montre un écart substantiel. Malgré la pandémie globale de COVID-19, les produits des cotisations des membres de l'INTOSAI restent inchangés par rapport aux années écoulées, mais les dépenses pour les activités opérationnelles ont considérablement diminué (moins de dépenses de déplacement, moins de dépenses pour l'organisation de réunions), tandis que les distributions de contributions et l'attribution/décaissement de subventions (allocation de fonds) ont connu une augmentation. Ce soutien financier de 499.999,95 EUR versé aux membres de l'INTOSAI (subvention PFAC) a affecté le résultat annuel de manière substantielle.

Par conséquent, l'excédent budgété de 11.376,00 EUR pour 2020 s'est transformé en un déficit de 298.404,52 EUR pour 2020.

## Annex IV.6 Membres de l'INTOSAI

AU 31 DÉCEMBRE 2020			COTISATION DUES.	2020 SITUATION DE CETTE ANNÉE			ANNÉES PRÉCÉDENTES	ANNÉES SUIVANTES
Membres	Catégorie	% du budget 2020	TOTAL	Cotisation	Paiements	Arriérés	Paiements	Par avance
			en EUR					
1	Afghanistan	VII	0,007	25,00	494,00	469,00	25,00	12,00
2	Afrique du Sud	V	0,272	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
3	Albanie	VII	0,008	0,00	494,00	494,00	0,00	
4	Algérie	V	0,138	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
5	Allemagne	III	6,090	0,00	11.479,00	11.479,00	0,00	
6	Andorre	VII	0,005	0,00	494,00	494,00	0,00	
7	Angola	VII	0,010	494,00	494,00	0,00	494,00	
8	Antigua - et - Barbuda	VII	0,002	494,00	494,00	0,00	494,00	939,50
9	Antilles néerlandaises	VII	-	5,00	494,00	489,00	5,00	
10	Arabie saoudite	IV	1,172	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00	
11	Argentine	V	0,915	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
12	Arménie	VII	0,007	0,00	494,00	494,00	0,00	
13	Australie	IV	2,210	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00	
14	Autriche	V	0,677	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
15	Azerbaïdjan	VII	0,049	0,00	494,00	494,00	0,00	
16	Bahamas	VII	0,018	514,00	494,00	0,00	494,00	
17	Bahreïn	VI	0,050	0,00	724,00	724,00	0,00	
18	Bangladesh	VII	0,010	0,00	494,00	494,00	0,00	
19	Barbade	VII	0,007	0,00	494,00	494,00	0,00	459,00
20	Bélarus	VII	0,049	0,00	494,00	494,00	0,00	
21	Belgique	V	0,821	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
22	Belize	VII	0,001	953,00	494,00	0,00	494,00	
23	Bénin	VII	0,003	0,00	494,00	494,00	0,00	783,00
24	Bhoutan	VII	0,001	12,00	494,00	482,00	12,00	
25	Bolivie	VII	0,016	0,00	494,00	494,00	0,00	
26	Bosnie-Herzégovine	VII	0,012	0,00	494,00	494,00	0,00	
27	Botsuana	VII	0,014	50,00	494,00	444,00	50,00	25,00
28	Brésil	IV	2,948	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00	
29	Brunéï Darussalam	VII	0,025	0,00	494,00	494,00	0,00	
30	Bulgarie	VII	0,046	0,00	494,00	494,00	0,00	
31	Burkina Faso	VII	0,003	0,00	494,00	494,00	0,00	1.018,52
32	Burundi	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00	1.003,27
33	Cabo Verde	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00	
34	Cambodge	VII	0,006	12,00	494,00	482,00	12,00	
35	Cameroun	VII	0,013	0,00	494,00	494,00	0,00	2.184,38
36	Canada	IV	2,734	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00	0,62
37	Chili	V	0,407	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
38	Chine	II	12,005	0,00	19.147,00	19.147,00	0,00	18.700,00
39	Chypre	VII	0,036	0,00	494,00	494,00	0,00	
40	Cité du Vatican	VII	-	0,00	494,00	494,00	0,00	
41	Colombie	V	0,288	2.869,00	2.869,00	0,00	2.869,00	
42	Congo	VII	0,006	4.030,00	494,00	0,00	494,00	
43	Congo, République démocratique du	VII	0,010	0,00	494,00	494,00	0,00	
44	Corée	IV	2,267	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00	
45	Costa Rica	VI	0,062	0,00	724,00	724,00	0,00	4,00
46	Côte d'Ivoire	VII	0,013	511,00	494,00	0,00	494,00	
47	Cour des comptes Européenne	II	-	0,00	19.147,00	19.147,00	0,00	
48	Croatie	VI	0,077	0,00	724,00	724,00	0,00	
49	Cuba	VI	0,080	0,00	724,00	724,00	0,00	
50	Danemark	V	0,554	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
51	Djibouti	VII	0,001	7.190,88	494,00	0,00	494,00	
52	Dominique	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00	8,37
53	Egypte	V	0,186	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	2.869,00

AU 31 DÉCEMBRE 2020			COTISATION DUES.	2020 SITUATION DE CETTE ANNÉE			ANNEES PRECEDENTES	ANNÉES SUIVANTES
Membres	Catégo- rie	% du budget 2020	TOTAL	Cotisation	Paiements	Arriérés	Paiements	Par avance
			en EUR					
54	El Salvador	VII	0,012	0,00	494,00	494,00	0,00	
55	Émirats arabes unis	V	0,616	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
56	Equateur	VI	0,080	0,00	724,00	724,00	0,00	28,07
57	Erythrée	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00	
58	Espagne	IV	2,146	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00	
59	Estonie	VII	0,039	0,00	494,00	494,00	0,00	
60	Eswatini	VII	0,002	494,00	494,00	0,00	494,00	459,00
61	États-Unis d'Amérique	I	22,000	0,00	28.708,00	28.708,00	0,00	
62	Ethiopie	VII	0,010	494,00	494,00	0,00	494,00	
63	Fédération de Russie	IV	2,405	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00	
64	Fidji	VII	0,003	18,00	494,00	476,00	18,00	
65	Finlande	V	0,421	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
66	France	III	4,427	0,00	11.479,00	11.479,00	0,00	
67	Gabon	VII	0,015	1.871,00	494,00	0,00	494,00	
68	Gambie	VII	0,001	35,00	494,00	459,00	35,00	
69	Géorgie	VII	0,008	0,00	494,00	494,00	0,00	
70	Ghana	VII	0,015	953,00	494,00	0,00	494,00	
71	Grèce	V	0,366	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
72	Grenade	VII	0,001	7,92	494,00	486,08	7,92	7,99
73	Guam	VII	-	511,00	494,00	0,00	494,00	
74	Guatemala	VII	0,036	0,00	494,00	494,00	0,00	
75	Guinée	VII	0,003	0,00	494,00	494,00	0,00	
76	Guinée équatoriale	VII	0,016	13.701,82	494,00	0,00	494,00	
77	Guinée-Bissau	VII	0,001	8.658,53	494,00	0,00	494,00	
78	Guyana	VII	0,002	0,00	494,00	494,00	0,00	5,00
79	Haiti	VII	0,003	645,27	494,00	0,00	494,00	
80	Honduras	VII	0,009	494,00	494,00	0,00	494,00	
81	Hongrie	V	0,206	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
82	Îles Cook	VII	-	18,00	494,00	476,00	18,00	18,00
83	Îles Marshall	VII	0,001	491,45	494,00	2,55	491,45	
84	Îles Salomon	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00	
85	Inde	V	0,834	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
86	Indonésie	V	0,543	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
87	Iran	V	0,398	2.870,25	2.869,00	0,00	2.869,00	
88	Iraq	V	0,129	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	28,00
89	Irlande	V	0,371	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
90	Islande	VII	0,028	0,00	494,00	494,00	0,00	
91	Israël	V	0,490	2.869,00	2.869,00	0,00	2.869,00	
92	Italie	IV	3,307	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00	
93	Jamaïque	VII	0,008	0,00	494,00	494,00	0,00	
94	Japon	III	8,564	0,00	11.479,00	11.479,00	0,00	
95	Jordanie	VII	0,021	11,38	494,00	482,62	11,38	
96	Kazakhstan	V	0,178	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
97	Kenya	VII	0,024	0,00	494,00	494,00	0,00	
98	Kirghizistan	VII	0,002	29,00	494,00	465,00	29,00	
99	Kiribati	VII	0,001	511,00	494,00	0,00	494,00	
100	Kosovo	VII	-	0,00	494,00	494,00	0,00	
101	Koweït	V	0,252	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	
102	Lesotho	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00	
103	Lettonie	VII	0,047	0,00	494,00	494,00	0,00	
104	Liban	VII	0,047	0,00	494,00	494,00	0,00	1,50
105	Libéria	VII	0,001	31,27	494,00	462,73	31,27	0,11
106	Libye	VII	0,030	0,00	494,00	494,00	0,00	
107	Liechtenstein	VII	0,009	0,00	494,00	494,00	0,00	
108	Lituanie	VI	0,071	0,00	724,00	724,00	0,00	
109	Luxembourg	VI	0,067	0,00	724,00	724,00	0,00	

AU 31 DÉCEMBRE 2020				COTISATION DUES.	2020 SITUATION DE CETTE ANNÉE			ANNÉES PRECEDENTES	ANNÉES SUIVANTES
	Membres	Catégorie	% du budget 2020	TOTAL	Cotisation	Paiements	Arriérés	Paiements	Par avance
				en EUR					
110	Macédoine du Nord (République de)	VII	0,007	0,00	494,00	494,00	0,00		
111	Madagascar	VII	0,004	958,39	494,00	0,00	494,00		
112	Malaisie	V	0,341	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
113	Malawi	VII	0,002	0,00	494,00	494,00	0,00	459,00	
114	Maldives	VII	0,004	0,00	494,00	494,00	0,00		
115	Mali	VII	0,004	2.004,97	494,00	0,00	494,00	442,00	
116	Malte	VII	0,017	0,00	494,00	494,00	0,00		
117	Maroc	VI	0,055	542,08	724,00	181,92	542,08	418,08	
118	Maurice	VII	0,011	0,00	494,00	494,00	0,00		
119	Mauritanie	VII	0,002	3.894,76	494,00	0,00	494,00		
120	Mexique	IV	1,292	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00		
121	Micronésie (Etats fédérés de Micronésie)	VII	0,001	8,23	494,00	485,77	8,23	6,52	
122	Moldavie	VII	0,003	0,00	494,00	494,00	0,00		
123	Monaco	VII	0,011	0,00	494,00	494,00	0,00		
124	Mongolie	VII	0,005	44,00	494,00	450,00	44,00		
125	Monténégro	VII	0,004	0,00	494,00	494,00	0,00		
126	Mozambique	VII	0,004	953,00	494,00	0,00	494,00		
127	Myanmar (République de l'Union du)	VII	0,010	17,00	494,00	477,00	17,00	15,00	
128	Namibie	VII	0,009	494,00	494,00	0,00	494,00		
129	Nauru	VII	0,001	12,58	494,00	481,42	12,58	28,35	
130	Népal (République démocratique fédérale du)	VII	0,007	0,00	494,00	494,00	0,00		230,70
131	Nicaragua	VII	0,005	0,00	494,00	494,00	0,00		
132	Niger	VII	0,002	8.977,36	494,00	0,00	494,00		
133	Nigéria	V	0,250	15.276,00	2.869,00	0,00	2.869,00		
134	Norvège	V	0,754	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
135	Nouvelle - Zélande	V	0,291	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
136	Oman	V	0,115	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
137	Ouganda	VII	0,008	0,00	494,00	494,00	0,00		
138	Pakistan	V	0,115	3.010,15	2.869,00	0,00	2.869,00		
139	Palau	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00	25,98	7,12
140	Palestine	VII	-	0,00	494,00	494,00	0,00		
141	Panama	VII	0,045	0,00	494,00	494,00	0,00		3,87
142	Papouasie-Nouvelle Guinée	VII	0,010	971,00	494,00	0,00	494,00		
143	Paraguay	VII	0,016	0,00	494,00	494,00	0,00		
144	Pays-Bas	IV	1,356	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00		
145	Pérou	V	0,152	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
146	Philippines	V	0,205	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		148,19
147	Pologne	V	0,802	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
148	Portugal	V	0,350	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
149	Puerto Rico	VII	-	0,00	494,00	494,00	0,00		1,00
150	Qatar	V	0,282	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
151	République arabe syrienne	VII	0,001	3.179,89	494,00	0,00	494,00		
152	République centrafricaine	VII	0,001	13.701,82	494,00	0,00	494,00		
153	Republique démocratique populaire Lao	VII	0,005	0,00	494,00	494,00	0,00		
154	République dominicaine	VI	0,053	0,00	724,00	724,00	0,00		
155	République tchèque	V	0,311	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
156	Roumanie	V	0,198	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
157	Royaume - Uni	III	4,567	0,00	11.479,00	11.479,00	0,00		
158	Rwanda	VII	0,003	12,00	494,00	482,00	12,00		
159	Saint - Kitts - et - Nevis	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00		
160	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VII	0,001	13,70	494,00	480,30	13,70	14,19	
161	Sainte-Lucie	VII	0,001	49,28	494,00	444,72	49,28	472,82	

AU 31 DÉCEMBRE 2020				COTISATION DUES.	2020 SITUATION DE CETTE ANNÉE			ANNEES PRECEDENTES	ANNÉES SUIVANTES
Membres	Catégorie	% du budget 2020	TOTAL	Cotisation	Paiements	Arriérés	Paiements	Par avance	
			en EUR						
162	Samoa	VII	0,001	506,00	494,00	0,00	494,00		
163	Sao Tomé-et-Principe	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00		
164	Sénégal	VII	0,007	17,00	494,00	477,00	17,00	9,79	
165	Serbie	VII	0,028	0,00	494,00	494,00	0,00		
166	Seychelles	VII	0,002	0,00	494,00	494,00	0,00		
167	Sierra Leone	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00		
168	Singapour	V	0,485	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
169	Slovaquie	V	0,153	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
170	Slovénie	VI	0,076	0,00	724,00	724,00	0,00		
171	Somalie	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00	12.924,11	
172	Soudan	VII	0,010	953,00	494,00	0,00	494,00		
173	Soudan du Sud	VII	0,006	0,00	494,00	494,00	0,00		
174	Sri Lanka	VII	0,044	0,00	494,00	494,00	0,00		
175	Suède	V	0,906	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
176	Suisse	IV	1,151	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00		
177	Suriname	VII	0,005	1.412,00	494,00	0,00	494,00		
178	Tadjikistan	VII	0,004	74,00	494,00	420,00	74,00		
179	Tanzanie	VII	0,010	0,00	494,00	494,00	0,00	8,71	
180	Tchad	VII	0,004	1.412,00	494,00	0,00	494,00		
181	Thaïlande	V	0,307	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
182	Timor-Leste	VII	0,002	0,00	494,00	494,00	0,00		397,36
183	Togo	VII	0,002	15,00	494,00	479,00	15,00	476,00	
184	Tonga	VII	0,001	36,00	494,00	458,00	36,00	18,00	
185	Trinité - et - Tobago	VII	0,040	0,00	494,00	494,00	0,00		
186	Tunisie	VII	0,025	0,00	494,00	494,00	0,00		
187	Turquie	IV	1,371	0,00	5.740,00	5.740,00	0,00		
188	Tuvalu	VII	0,001	494,00	494,00	0,00	494,00		
189	Ukraine	VI	0,057	0,00	724,00	724,00	0,00		
190	Uruguay	VI	0,087	0,00	724,00	724,00	0,00		94,00
191	Vanuatu	VII	0,001	0,00	494,00	494,00	0,00		
192	Venezuela	V	0,728	10.845,36	2.869,00	0,00	2.869,00		
193	Viêt Nam	VI	0,077	0,00	724,00	724,00	0,00		
194	Yémen	VII	0,010	7,00	494,00	487,00	7,00	499,00	
195	Zambie	VII	0,009	1.432,00	494,00	0,00	494,00		
196	Zimbabwe	VII	0,005	953,00	494,00	0,00	494,00		
	Membres Associés								
197	AISCCUF	V	-	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
198	Banque mondiale	V	-	2.869,00	2.869,00	0,00	2.869,00		
199	CPLP/OISC	V	-	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00	14,15	15,06
200	IIA	V	-	20,00	2.869,00	2.849,00	20,00	20,00	
201	UEMOA	V	-	0,00	2.869,00	2.869,00	0,00		
	TOTAL			127.040,34	379.196,00	341.197,11	37.998,89	19.994,55	25.724,47